

# Urbanisme favorable à la santé : enjeux pour les collectivités dans l'Hérault

Aménagement du territoire

## Mots clés

urbanisme

Cette enquête a été réalisée dans le cadre de la feuille de route 2021 de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens entre l'ARS Occitanie (Agence Régionale de Santé) et l'Ireps Occitanie (Instance Régionale de Promotion de la Santé), pour laquelle le CODES 34 (COMité Départemental d'Education pour la Santé) assure le déploiement des missions sur l'Hérault en lien avec la délégation départementale de l'ARS.

L'enquête s'intègre à l'Axe 2 sur PRSE 3 (Programme Régional Santé-Environnement) : « Promouvoir un urbanisme, un aménagement du territoire et des mobilités favorables à la santé »

La mission est aussi en lien avec l'Axe 1.2 du PRSE 3 qui est de « Favoriser l'appropriation par les collectivités territoriales de leur rôle en santé environnementale ».

## Objectifs de la démarche

**Objectif prioritaire :** Recenser les besoins :

- Qu'est-ce qui pourrait aider, motiver les collectivités Héraultaises à la mise en place de projets d'UFS ? à une démarche d'EIS ?
- Quel type d'événement ou service pourrait aider / impulser une démarche d'UFS et selon quelles modalités ?

**Objectif secondaire :** Obtenir un état des lieux des connaissances et démarches existantes :

- Connaissances des collectivités vis-à-vis de l'UFS et l'EIS
- Démarches d'UFS ou d'EIS mises en oeuvres
- Freins / Leviers
- Perspectives

## Méthodologie d'enquête

Les acteurs ciblés sont sollicités pour répondre à un entretien qualitatif, par téléphone, en visioconférence ou en présentiel.

29/01/2026



RAPPORT D'ENQUÊTE  
Décembre 2021

La grille d'entretien a été préparée avec la délégation de l'Hérault de l'ARS Occitanie pour le soutien méthodologique des référentes régionales en santé publique de l'Ireps Occitanie.

## Dossier

ête UFS CODES 34 CPOM-ARS-2021-VF.PDF

SA

Ressources pour  
comprendre et transmettre

**Format :**

Dossier de connaissances ou  
d'information

**Année :**

2021

**Auteur :**

CODES 34